



L'AGENCE NATIONALE
POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Photographie statistique des accidents de travail, des accidents de trajet, et des maladies professionnelles en France selon le sexe entre 2001 et 2014

Des tendances d'évolution différenciées pour les femmes et les hommes

Florence CHAPPERT, Projet Genre, Santé et Conditions de Travail
Patricia THERRY, Mission Veille Management de l'Information

03/2016

RESUME



Depuis 2012, dans le cadre d'un projet relatif à "la santé et aux conditions de travail des femmes et des hommes en France", l'Anact met à jour annuellement une analyse sexuée des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles à partir des statistiques de sinistralité au travail des salariés, fournies par la CNAMTS.

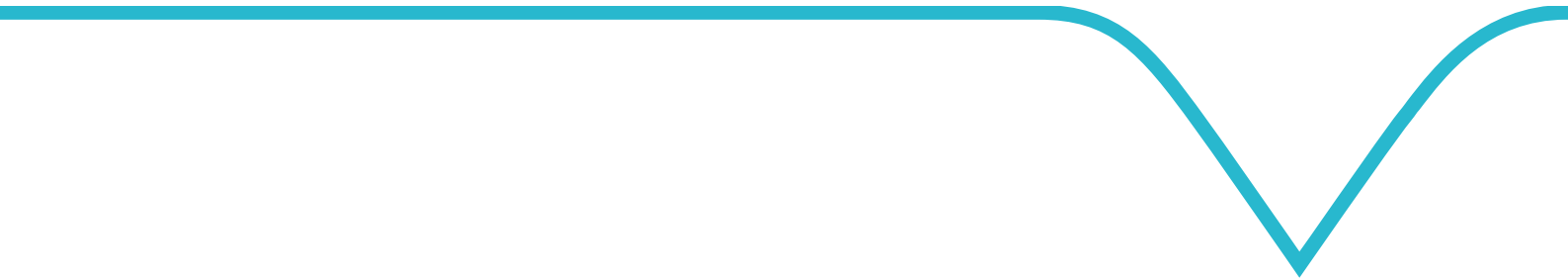
Cette étude quantitative et longitudinale de la sinistralité au travail en France entre 2001 et 2014 met en lumière des différences d'évolution selon le sexe méconnues :

La baisse globale des accidents du travail depuis 2001 masque la progression des accidents du travail pour les femmes. Les accidents de trajet sont en baisse pour les hommes depuis 2001 et en hausse pour les femmes. Et si la progression des maladies professionnelles concerne hommes et femmes, elle est deux fois plus rapide pour les femmes.

L'analyse par branche d'activité montre que l'écart entre les tendances d'évolution de la sinistralité pour les femmes et pour les hommes est le plus important dans les secteurs mixtes ou à prédominance féminine en croissance d'effectifs.

Les différences constatées en termes de sinistralité des femmes et des hommes renvoient, en grande partie, aux conditions d'exposition différenciée des femmes et des hommes dues entre autres à la répartition sexuée des secteurs, métiers et activités. Nous faisons aussi l'hypothèse qu'il existe une sous-évaluation de l'exposition aux risques professionnels des femmes dans leurs emplois et que les dispositifs de prévention ne sont pas assez adaptés et efficaces dans les secteurs à prédominance féminine.

Cet éclairage sexué des statistiques de santé vise à renouveler le regard des politiques d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail de tous les salariés hommes et femmes.



- La baisse globale des accidents de travail avec arrêt depuis 2001 masque la hausse des accidents du travail pour les femmes **p. 4**
- Accidents de trajet avec arrêt : en baisse depuis 2001 pour les hommes mais en progression pour les femmes **p. 10**
- Les maladies professionnelles reconnues en progression deux fois plus rapidement pour les femmes que pour les hommes depuis 2001 **p. 11**
- Prise en compte du sexe dans les statistiques de santé : du constat à l'action **p. 14**

Depuis 2012, l'Anact réalise cette photographie statistique qui analyse, selon le sexe, les données de la sinistralité au travail en France (accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles). Cette quatrième édition, qui couvre la période 2001-2014, met à nouveau en évidence des tendances d'évolution de la sinistralité au travail différenciées pour les femmes et les hommes. L'étude de ces données statistiques selon le sexe permet d'avancer des constats et hypothèses concernant la santé au travail et la prévention des risques des salarié-e-s.

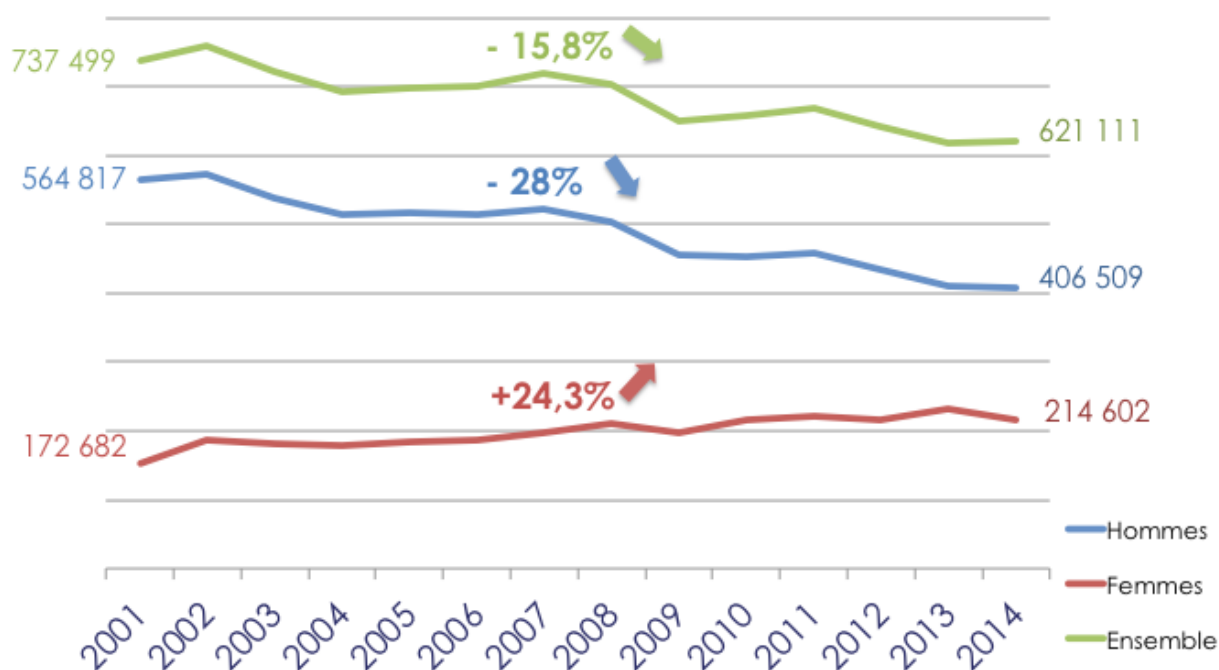
Cette analyse s'appuie sur les statistiques de la sinistralité fournies par la Mission Statistiques de la Direction des risques professionnels de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Ces statistiques des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles sont issues des déclarations d'accidents et des reconnaissances des maladies professionnelles. Les données statistiques de la CNAMTS sont établies pour la France entière et concernent les salariés relevant du régime général, y compris les contractuels territoriaux et hospitaliers, hors régime agricole, hors fonctionnaires d'État et hors régimes spéciaux SNCF RATP EDF GDF ...¹. Le périmètre couvert représente 18 275 500 millions de salariés en 2014.

1. La baisse globale des accidents de travail avec arrêt depuis 2001 masque la hausse des accidents du travail pour les femmes

Si les accidents du travail avec arrêt baissent globalement entre 2001 et 2014, ils progressent pour les femmes. En 13 ans, les accidents du travail ont augmenté de 24,3% pour les femmes tandis qu'ils ont baissé de 28% pour les hommes.

En 2014, les accidents du travail concernent deux fois plus les hommes que les femmes. Les accidents du travail avec arrêt touchent nettement plus les hommes (65,5%) que les femmes (34,5%).

Évolution du nombre des accidents du travail en France 2001 - 2014



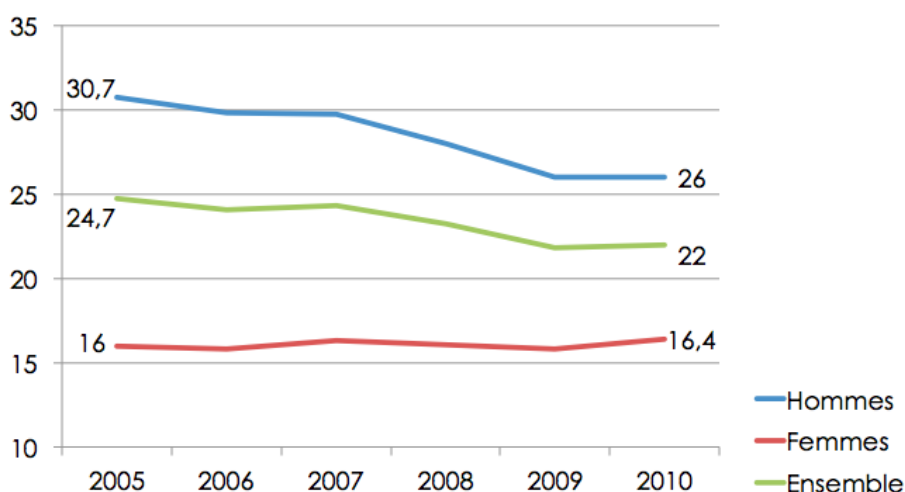
Anact
L'AGENCE NATIONALE
POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL
Calcul et graphique Anact d'après chiffres CNAM-TS

¹SERRES (Nathalie) "Baisse des accidents du travail sur le long terme : sinistralité et éléments explicatifs par secteur d'activité" POINTS DE REPÈRE, 12/2010, n°32, 14 pages

■ Le taux de fréquence des accidents du travail : en baisse pour les hommes seulement

Les données de la CNAMTS sont à mettre en relation avec l'augmentation de 6% des effectifs des salariés entre 2001 et 2014 (17,2 millions de salariés en 2001 et 18,3 en 2014). Le calcul de l'évolution des indices de fréquence² par sexe permettrait d'apporter plus de précision, mais la répartition des effectifs salariés par sexe du périmètre CNAMTS n'est pas une donnée disponible³. L'analyse qui prendrait en compte le nombre d'heures travaillées (taux de fréquence⁴) serait encore plus pertinente compte tenu des horaires à temps partiel des femmes et des heures supplémentaires des hommes. C'est ce qu'a révélé une étude⁵ de la Dares qui a montré qu'entre 2005 et 2010, la baisse du taux de fréquence global masque une nette baisse pour les hommes de 30,7 à 26 accidents par million d'heures travaillées et une stagnation, voire une légère augmentation pour les femmes de 16 à 16,4 accidents par million d'heures travaillées.

Évolution du risque d'accidents de travail selon le sexe entre 2005 et 2010 (taux de fréquence)



Graphique Anact d'après les tableaux du DARES ANALYSES, n°10, 02/2014

Lecture : en 2010, pour un million d'heures rémunérées, les hommes ont subi 26 AT, les femmes 16,4 AT.

La même étude révèle que même si le risque d'accident du travail est plus important pour les hommes que pour les femmes, cet écart s'atténue dans la catégorie des ouvriers : 43,3 accidents de travail par million d'heures travaillées pour les hommes et 40,4 pour les femmes.

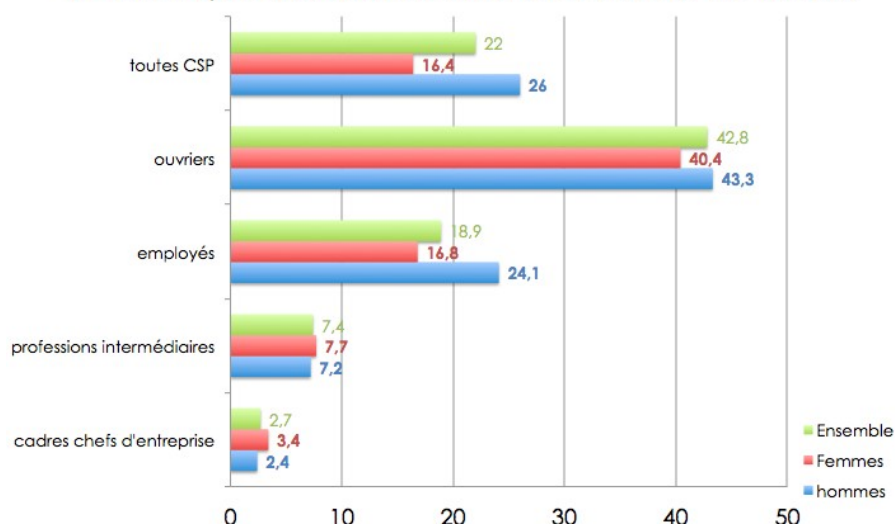
² Indice de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt sur nombre de salariés x 1000

³ [Rapport de gestion 2014](#) / CNAMTS, 144 pages

⁴ Taux de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt sur le nombre d'heures travaillées x 1 000 000

⁵ [Les accidents du travail entre 2005 et 2010 : une fréquence en baisse](#) / INAN (Ceren). - DARES ANALYSES, n° 010, 02/2014, 10 pages

Taux de fréquence des accidents du travail selon la CSP en 2010



Graphique Anact d'après tableau du DARES ANALYSES, n°10, 02/2014⁷.

Lecture : en 2010, pour un million d'heures rémunérées, les ouvrières ont subi 43,8 AT et les ouvriers, 42,8.

▪ Les accidents de travail selon les branches d'activité en 2014

Les secteurs d'activité au sens de la CNAMTS sont les comités techniques nationaux⁶ (CTN).

Trois branches d'activité concentrent plus de 3/4 des accidents de travail pour les femmes

La CNAMTS comptabilise, en 2014, un nombre important d'accidents de travail avec arrêt pour les femmes :

- 87 659 AT avec arrêt dans les activités de services de type santé, action sociale, nettoyage, travail temporaire (CTN I), ce qui représente 40,8% des accidents du travail concernant les femmes sur l'année;
- 49 693 AT avec arrêt des femmes des services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D), soit 23,2% des accidents du travail touchant les femmes sur l'année;
- 29 477 AT avec arrêt des services de types banques, assurances, administrations (CTN H), soit 13,7% des accidents du travail enregistrés en 2014 pour les femmes.

Plus de la moitié des accidents de travail pour les hommes se concentrent dans trois branches d'activité en 2014 et ce depuis plusieurs années :

- le BTP (CTN B) avec 95 503 AT avec arrêt pour les hommes ; soit 23,5% des accidents de travail enregistrés en 2014 pour les hommes.
- les industries des transports, eau, gaz, électricité, livre et communication (CTN C) avec 71 961 AT avec arrêt pour les hommes ; soit 17,7% des accidents de travail enregistrés en 2014 pour les hommes.
- et les services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D) avec 59 707 AT pour les hommes, soit 14,7% des accidents de travail enregistrés pour les hommes.

⁶ Nomenclatures des CTN, des codes risque et de leurs regroupements (pour les données de sinistralité 2012) / CNAMTS 11/2013, 25 pages

| Nombre d'AT avec arrêt selon le sexe par branches d'activité et taux d'évolution | | 2001 | 2014 | Taux d'évolution | Évolution de l'effectif des salariés entre 2001 et 2014 |
|--|---|---------|---------|------------------|---|
| Ensemble des branches d'activités | H | 564 817 | 406 509 | -28 | + 6,04% |
| | F | 172 682 | 214 602 | +24,2 | |
| A - Métallurgie | H | 93 936 | 47 639 | - 49,3 | -25,8% |
| | F | 8 363 | 4 442 | - 46,8 | |
| B - BTP | H | 123 451 | 95 503 | - 22,6 | +22,9% |
| | F | 854 | 1 335 | +56,3 | |
| C - Industries transports, eau, gaz, électricité, livre et communication | H | 78 485 | 71 961 | -8,3 | -0,3% |
| | F | 13 376 | 17 959 | +34,2 | |
| D - Services, commerces et industries de l'alimentation dont supérettes, supermarchés et hypers | H | 74 022 | 59 707 | -19,3 | 8,7% |
| | F | 50 268 | 49 693 | -1,1 | |
| E - Industrie de la chimie, du caoutchouc et plasturgie | H | 16 603 | 8 443 | -49,1 | -19,1% |
| | F | 4 175 | 2 362 | -43,4 | |
| F Industries du bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu | H | 37 176 | 16 731 | -55 | -38,7% |
| | F | 7 384 | 3 287 | -11 | |
| G Commerce non alimentaire | H | 40 268 | 31 294 | -22,3 | -0,1% |
| | F | 15 834 | 18 388 | +16,1 | |
| H Activités de services : banques, assurances, administrations | H | 17 129 | 16 769 | -2,1 | +27,1% |
| | F | 21 947 | 29 477 | +34,3 | |
| I Activités de services : santé, nettoyage, travail temporaire | H | 83 747 | 58 462 | -30,2 | +16,0% |
| | F | 50 481 | 87 659 | + 73,6 | |

Tableau et calculs Anact d'après les données statistiques de la CNAMTS⁷

Les données issues des 9 CTN ne comprennent pas les bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières.

■ L'évolution du nombre des accidents du travail par branche d'activité entre 2001 et 2014

Toutes les branches d'activité enregistrent une baisse des accidents du travail concernant les hommes. Pour les femmes, on constate une hausse du nombre d'accidents du travail dans presque toutes les branches sauf trois branches d'activité à prédominance masculine marquées par une forte baisse des effectifs entre 2001 et 2014 (métallurgie, chimie/plasturgie, bois/textile).

En effet, deux secteurs à prédominance masculine enregistrent des écarts très importants entre la baisse des accidents du travail pour les hommes et la progression des accidents du travail pour les femmes :

- le BTP (CTN B) avec -22,6% des accidents de travail pour les hommes depuis 2001 et +56,3% pour les femmes (mais le faible nombre d'AT pour les femmes invite à considérer cette évolution avec précaution) ;
- le secteur des transports, eau, gaz, électricité, livre et communication (CTN C) : -8,3% des accidents de travail pour les hommes et +34,2% pour les femmes depuis 2001.

On constate ce phénomène dans les **secteurs mixtes ou à prédominance féminine** :

- les activités de services de banques, assurances et administrations (CTN H) : baisse de 2,1% des accidents du travail pour les hommes et hausse de 34,3% des accidents du travail pour les femmes ;
- le commerce non alimentaire (CTN G) : baisse de 22,3% des accidents du travail pour les hommes et hausse de 16,1% pour les femmes ;
- les activités de services dans la santé, action sociale, nettoyage, travail temporaire (CTN I) : baisse de 30,2% pour les hommes et hausse de 73,6% des accidents pour les femmes.

Une analyse approfondie impliquerait de relier ces chiffres avec l'évolution sexuée des salariés du périmètre CNAMTS par secteur qui n'est pas une donnée disponible. Toutefois, si l'on met en regard l'évolution des effectifs salariés globaux, on peut distinguer 3 groupes de secteurs :

- **Groupe 1** : Trois secteurs comme métallurgie (CTN A), chimie/plasturgie (CTN E) ou bois/textile (CTN F), dont l'effectif salarié a fortement baissé entre 2001 et 2014, et qui enregistrent une baisse des accidents de travail à la fois pour les femmes et pour les hommes. On peut faire l'hypothèse que cette baisse conjointe est liée à la suppression de postes exposés tenus par des femmes et des hommes, mais aussi peut-être à une

⁷ [CNAM Statistiques des accidents du travail](#)

politique de prévention des risques assez ancienne et concernant à la fois les femmes et les hommes dans leurs emplois.

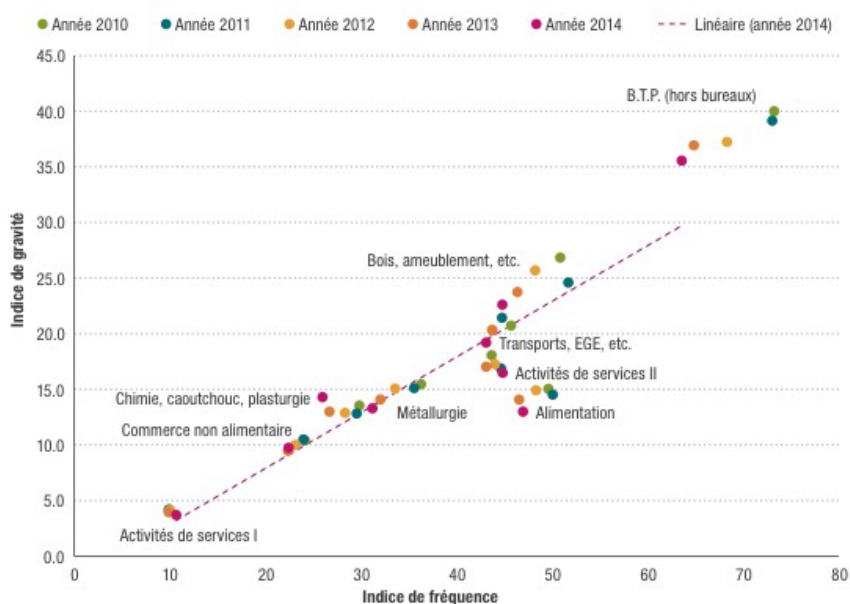
- **Groupe 2** : Deux secteurs à effectif global constant entre 2001 et 2014 comme celui des transports, eau, gaz, électricité (CTN C) et du commerce non alimentaire (CTN G) pour lesquels les accidents de travail des hommes baissent, tandis que ceux des femmes augmentent. On peut faire l'hypothèse, pour expliquer cette différence de tendance dans l'évolution du nombre d'accidents entre femmes et hommes dans ces secteurs, que les politiques de prévention touchent plus les hommes que les femmes dans leurs emplois ; il n'est pas exclu non plus que la féminisation des effectifs se fasse dans des activités exposées aux risques.

- **Groupe 3** : Deux secteurs à effectif en croissance entre 2001 et 2014 comme ceux des activités de services (CTN H : banques, assurances, administrations et CTN I : santé, nettoyage, travail temporaire) où l'on enregistre une baisse du nombre d'accidents pour les hommes et une augmentation assez forte du nombre d'accidents pour les femmes. L'augmentation des effectifs dans le CTN H concerne en particulier les administrations dont l'effectif a augmenté dans les collectivités territoriales, lycées. On peut faire certaines hypothèses pour expliquer cette différence de tendance dans l'évolution du nombre d'accidents entre femmes et hommes dans ces secteurs. Par exemple, la féminisation du secteur, notamment dans des activités exposées, des risques sous-évalués et des politiques de prévention moins anciennes qui touchent plus les hommes que les femmes dans leurs emplois.

Les hypothèses concernant le lien avec l'évolution des effectifs sont éclairées par celles avancées dans le rapport de gestion 2014 (p.80) de la CNAMTS : "*Globalement, l'évolution des AT était structurellement liée à celle des salariés. En période de croissance, le nombre d'accidents de travail tend à augmenter 1,2 fois plus que le nombre de salariés, alors qu'en période de décroissance, il diminue tendancieusement 2,9 fois plus que le nombre de salariés. En période de croissance de l'activité, les effectifs supplémentaires au travail sont utilisés et exposés à des risques un peu supérieurs à la moyenne, alors qu'en période de décroissance, les effectifs qui n'ont pas diminué proportionnellement à l'activité et qui conservent leur emploi, connaissent une sinistralité moindre, sans qu'il soit possible à ce stade de faire la part des choses entre des hypothèses d'explications possibles comme le recul de l'activité même, une exposition aux risques qui pourrait être propre aux postes de travail sur lesquels se font les ajustements d'effectifs, l'expérience des salariés concernés, etc*".

Les hypothèses concernant les secteurs sont étayées par les constats du rapport de gestion 2014 (p. 91) de la CNAMTS. On observe, à partir du croisement des taux de fréquence et de gravité, que les services, commerces et industries de l'alimentation ainsi que les activités de services santé, nettoyage, travail temporaire (CTN D et I) sont aussi élevés que ceux des secteurs des industries, transports, eau gaz, électricité et industries du bois ameublement, papier carton, textile... (CTN C et F).

Fréquence vs. gravité par CTN entre 2010 et 2014⁸



Des études restent à mener pour expliquer cette différence d'évolution du nombre d'accidents de travail des femmes et des hommes selon ces secteurs.

2. Accidents de trajet avec arrêt : en baisse depuis 2001 pour les hommes mais en progression pour les femmes

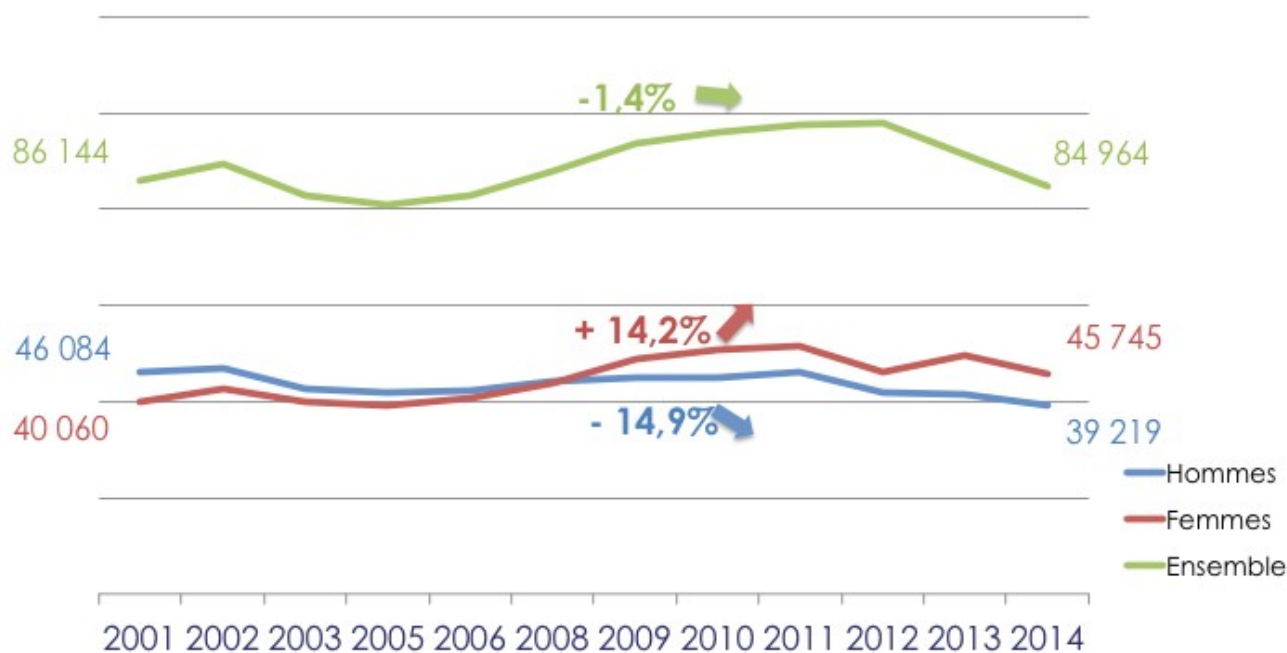
Pour 2014, la CNAMTS a enregistré 45 745 accidents de trajet en premier règlement⁹ concernant des femmes (46,2%) et 39 219 accidents de trajet concernant des hommes (53,8%).

Entre 2001 et 2014, le nombre d'accidents de trajet diminue de 1,4%, alors que l'effectif salarié augmente de 6%. Toutefois ce chiffre masque une différence d'évolution selon le sexe : le nombre d'accidents de trajet des hommes baisse de 14,9% tandis que celui des femmes augmente de 14,2%. Jusqu'en 2008, le nombre d'accidents de trajet était supérieur pour les hommes. Depuis 2009, la tendance s'est inversée : les accidents de trajet concernent davantage les femmes.

⁸ in rapport de gestion 2014, CNAMTS p. 79

⁹ "Les seuls accidents de trajet dont il est tenu compte dans les statistiques de sinistralité, désignés par le terme "accidents en premier règlement", sont les accidents ayant entraîné l'imputation au compte employeur d'un 1er règlement :
 - d'indemnité journalière, correspondant à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, en sus du jour au cours duquel le sinistre est survenu ;
 - d'indemnité en capital ou d'un capital rente, correspondant à la réparation d'une incapacité permanente ;
 - ou d'un capital décès, consécutif à un sinistre mortel". Définition Cnamts

Évolution du nombre d'accidents de trajet en France 2001-2014



Anact L'AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL
Calcul et graphique Anact d'après chiffres CNAM-TS

Pour aller plus loin, il serait pertinent de calculer les indices ou taux de fréquence par sexe. Pour ce faire, il serait nécessaire de disposer des chiffres de la répartition des effectifs salariés ou heures travaillées par sexe du périmètre CNAMTS, cependant elles ne sont pas disponibles.

■ Les accidents de trajet selon les branches d'activité en 2014

En 2014, le nombre des accidents de trajet concerne davantage des hommes que des femmes sauf dans les activités de commerce et service (CTN G, H et I).

En 2014, les services de santé, action sociale, nettoyage et travail temporaire (CTN I), et le secteur des banques, assurances et administrations (CTN H) comptabilisent le plus d'accidents de trajet pour les femmes avec respectivement 15 270 accidents de trajet et 11 425 accidents de trajet. Ces deux branches d'activité comptabilisent 58,3% des accidents de trajet enregistrés pour les femmes par la CNAMTS en 2014.

C'est dans le secteur des services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D) et dans le secteur de la santé, du nettoyage et du travail temporaire (CTN I) que la CNAMTS rapporte le plus d'accidents de trajet pour les hommes, avec respectivement 7 654 et 6 845 accidents de trajet.

| Nombre d'accidents de trajet avec arrêt selon le sexe par branches d'activité | | 2001 | 2014 | Taux d'évolution 2001-2014 | Évolution de l'effectif total des salariés entre 2001 et 2014 |
|--|---|--------|--------|----------------------------|---|
| Toutes les branches d'activités | H | 46 084 | 39 219 | -14,5% | + 6,04% |
| | F | 40 060 | 45 745 | +14,9% | |
| A Métallurgie | H | 7 633 | 4 710 | -38,3% | -25,8% |
| | F | 1 935 | 1 098 | -43,2% | |
| B BTP | H | 6 715 | 4 753 | -29,2% | +22,9% |
| | F | 492 | 560 | +13,8% | |
| C Industries transports, eau, gaz, électricité, livre et communication | H | 5 019 | 5 018 | -0,02% | -0,3% |
| | F | 2 809 | 3 373 | +20,1% | |
| D Services, commerces et industries de l'alimentation dont supérettes, supermarchés et hypers | H | 7 720 | 7 654 | -0,8% | +8,7% |
| | F | 6 969 | 7 335 | +5,25% | |
| E Industrie de la chimie, du caoutchouc et plasturgie | H | 1 155 | 755 | -34,6% | -19,1% |
| | F | 680 | 465 | -31,6% | |
| F Industries du bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu | H | 1 905 | 944 | -50,4% | -38,7% |
| | F | 1 235 | 548 | -55,6% | |
| G Commerce non alimentaire | H | 3 959 | 3 733 | -5,7% | -0,1% |
| | F | 5 042 | 5 671 | +12,4% | |
| H Activités de services : banques, assurances, administrations | H | 4 688 | 4 807 | +2,5% | +27,1% |
| | F | 8 239 | 11 425 | +38,6% | |
| I Activités de services : santé, nettoyage, travail temporaire | H | 7 906 | 6 845 | -13,4% | +16,8% |
| | F | 10 967 | 15 270 | +39,2% | |

* Sont concernés les **maladies professionnelles avec arrêt CTN** = Comité techniques nationaux. D'après statistiques CNAM TS

Tableau et calculs Anact d'après les données statistiques de la CNAMTS¹⁰

Les données issues des 9 CTN ne comprennent pas les bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières.

■ Évolution du nombre des accidents de trajet par branche d'activité entre 2001 et 2014

On retrouve, pour les accidents de trajet, les trois mêmes secteurs qui comptent une **baisse des accidents de travail pour les femmes et les hommes** entre 2001 et 2014 : la métallurgie (CTN A), l'industrie de la chimie/plasturgie (CTN E), et l'industrie du bois/textile (CTN F).

Dans les activités de services de banques, assurances et administrations (CTN H), on constate une **hausse des accidents de trajet entre 2001 et 2014 pour les femmes et les hommes** : le taux d'évolution des accidents de trajet est beaucoup plus important pour les femmes (38,6%) que pour les hommes (2,5%) dans ces secteurs.

Dans le BTP (CTN B), les industries des transports eau, gaz électricité (CTN C), les services commerces et industries de l'alimentation (CTN D), le commerce non alimentaire (CTN G), et les activités de service santé nettoyage travail temporaire (CTN I) on note une baisse des accidents de trajet pour les hommes et une hausse des accidents de trajet pour les femmes entre 2001 et 2014.

Le secteur des services de santé, nettoyage et travail temporaire (CTN I) est le secteur qui connaît la plus importante progression d'accidents de trajet entre 2001 et 2014 : + 39,2% pour les femmes.

3. Les maladies professionnelles reconnues progressent deux fois plus rapidement pour les femmes que pour les hommes depuis 2001

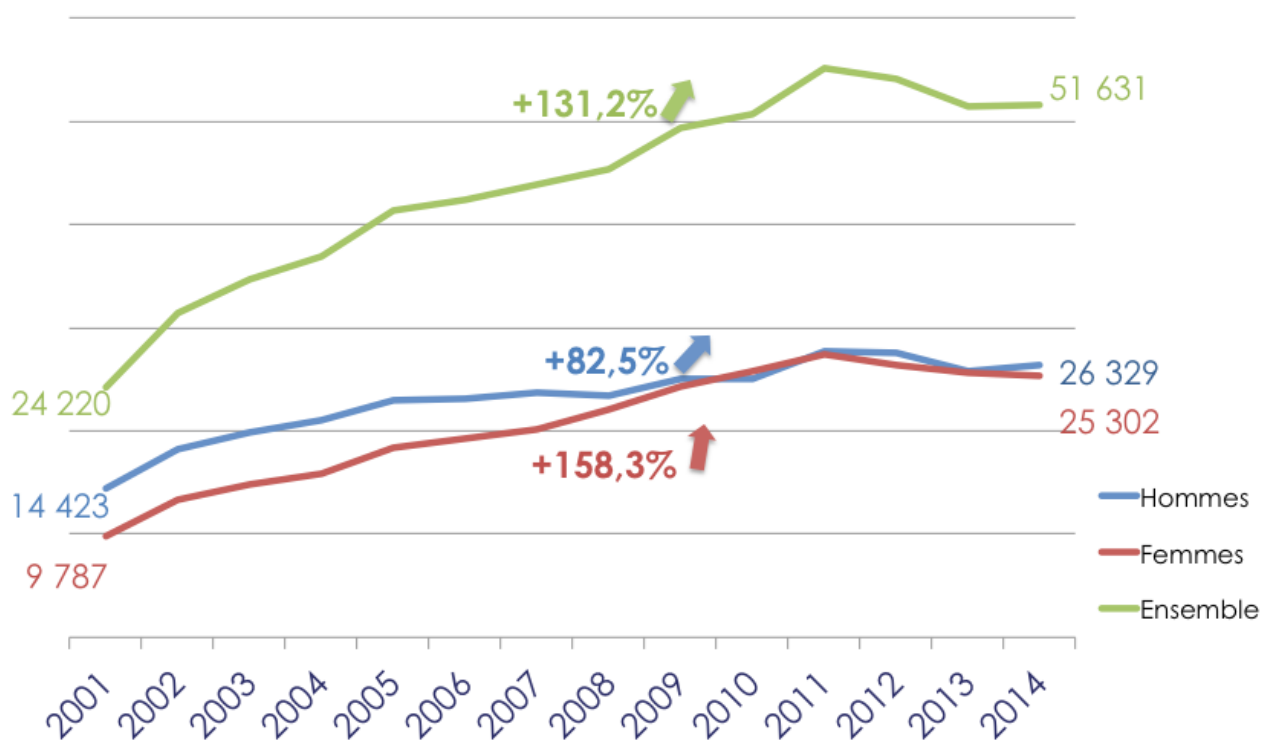
En 2014, les maladies professionnelles reconnues concernent autant les hommes (51%) que les femmes (49%) : la CNAMTS a recensé, en 2011, 26 329 maladies professionnelles concernant des hommes et 25 302

¹⁰ CNAMTS, [Statistiques sur les accidents de trajet](#)

maladies professionnelles concernant des femmes. Les troubles musculo-squelettiques représentaient un peu plus de 85 % des MP en 2013¹¹.

L'évolution du nombre des maladies professionnelles est à la hausse entre 2001 et 2014 pour les salariés, d'après la CNAMTS (+131,7%). On constate une progression différenciée suivant le sexe. Le nombre des maladies professionnelles a augmenté de façon exponentielle pour les femmes : + 158,3%. Les hommes n'échappent pas aux maladies professionnelles : l'augmentation les concerne également de façon moins forte : +82,5% depuis 2001.

Évolution du nombre des maladies professionnelles en France 2001-2014



Anact
L'AGENCE NATIONALE
POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL
Calcul et graphique Anact d'après chiffres CNAM-TS

Graphique et calculs Anact d'après les données statistiques de la CNAMTS¹²

Le calcul des indices ou des taux de fréquence par sexe est requis pour aller plus loin dans l'analyse ; cependant nous ne disposons pas de la répartition des effectifs salariés ou des heures travaillées par sexe du périmètre CNAMTS.

■ Le taux de fréquence des maladies professionnelles plus important pour les ouvrières et les employées

Selon une étude de la Dares¹³, la plus récente disponible sur le sujet, en 2007, les femmes déclaraient plus de maladies professionnelles reconnues que les hommes pour 10 millions d'heures de travail ; les femmes se sont vues reconnaître 16,4 maladies professionnelles pour 13,5 maladies professionnelles pour les hommes. Les ouvrières et les employées risquent près de 3 fois plus de maladies professionnelles que les hommes des mêmes catégories socio-professionnelles. Les femmes de profession intermédiaire se sont vues reconnaître deux fois plus en maladie professionnelle que les hommes.

¹¹ Conditions de travail : bilan 2013, MINISTERE DU TRAVAIL, 2014, 672 pages

¹² <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp/dossier/nos-statistiques-sur-les-maladies-professionnelles-par-ctn>

¹³ EUZENAT (Damien) - L'exposition des salariés aux maladies professionnelles - DARES ANALYSES, 2010

Les maladies professionnelles reconnues sont moins fréquentes pour les hommes mais plus graves. L'indice de gravité des maladies professionnelles des hommes est nettement plus fort - 2,5 fois - que celui des femmes.

| Le risque de maladie professionnelle reconnue par CSP en 2007 | Hommes | Femmes | Ensemble |
|---|--------------|-------------|-------------|
| Taux de fréquence | | | |
| Cadres et chefs d'entreprise | 0,8 | 1,2 | 0,9 |
| Professions intermédiaires | 1,2 | 2,4 | 1,8 |
| Employés | 4,6 | 12,6 | 10,4 |
| Ouvriers | 26,1 | 68,1 | 33,2 |
| Total | 13,5 | 16,4 | 14,7 |
| Indice de gravité | 164,7 | 66,2 | 124,5 |

Source Dares¹⁴

Toujours selon cette étude, les maladies professionnelles sont différentes selon les sexes. Les femmes ont plus de risque de TMS : les ouvrières sont de loin les plus vulnérables. Pour dix millions d'heures de travail, elles se sont vues reconnaître 66 TMS, contre 17 pour les ouvriers hommes. Les hommes sont surexposés aux cancers professionnels : 97% des reconnaissances de cancers professionnels les concernent.

| Indicateurs de risque de TMS par CSP et sexe en 2007 | Hommes | Femmes | Ensemble |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Taux de fréquence | | | |
| Cadres et chefs d'entreprise | 0,3 | 1 | 0,5 |
| Professions intermédiaires | 0,7 | 2,2 | 1,3 |
| Employés | 3,8 | 11,9 | 9,7 |
| Ouvriers | 16,5 | 65,6 | 24,8 |
| Total | 8,6 | 15,7 | 11,5 |
| Indice de gravité | 42,2 | 57,7 | 48,6 |

■ Les maladies professionnelles selon les branches d'activité en 2014

Dans cinq secteurs d'activité sur neuf, les maladies professionnelles concernent majoritairement les hommes. Les maladies professionnelles concernent davantage les hommes que les femmes dans la métallurgie (CTN A), le BTP (CTN B), les industries des transports, eau, gaz, électricité (CTN C), les industries de la chimie, caoutchouc, plasturgie (CTN E), de l'industrie du bois/textile (CTN F). Dans les services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D), le commerce non alimentaire (CTN G), et les activités de services banques, assurance, administrations / santé, nettoyage et travail temporaire (CTN H et I).

Deux branches d'activité enregistrent le plus de cas de maladies professionnelles pour les femmes : 7 138 cas dans les services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D) et 6 408 dans les activités de service type santé, action sociale, nettoyage et travail temporaire (CTN I).

¹⁴ EUZÉNAT (Damien) - "L'exposition des salariés aux maladies professionnelles en 2007", DARES ANALYSES n°56, 09/2010, 10 pages

| Nombre des maladies professionnelles* avec arrêt selon le sexe par branches d'activité (CTN) | | 2001 | 2014 | Taux d'évolution 2001-2014 | Évolution de l'effectif total des salariés entre 2001 et 2014 |
|--|---|--------|--------------|----------------------------|---|
| Toutes les branches d'activités | H | 14 423 | 26 309 | +82,5% | +6,04% |
| | F | 9 797 | 25 302 | +158,2% | |
| A Métallurgie | H | 2 321 | 5 002 | +115,5% | -6,3% |
| | F | 1 490 | 1 916 | +28,6% | |
| B BTP | H | 2 931 | 6 822 | +132,7% | +22,9% |
| | F | 28 | 125 | +346,4% | |
| C Industries transports, eau, gaz, électricité, livre et communication | H | 515 | 1 838 | +256,9% | -0,3% |
| | F | 287 | 1 290 | +349,5% | |
| D Services, commerces et industries de l'alimentation dont supérettes, supermarchés et hypers. | H | 1 445 | 3 192 | +120,9% | +8,7% |
| | F | 2 384 | 7 138 | +199,4% | |
| E Industrie de la chimie, du caoutchouc et plasturgie | H | 472 | 908 | +92,4% | -19,1% |
| | F | 414 | 899 | +171,1% | |
| F Industries du bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu | H | 858 | 1 494 | +74,1% | -38,7% |
| | F | 1 243 | 1 484 | +19,4% | |
| G Commerce non alimentaire | H | 381 | 1 108 | +190,8% | +0,1% |
| | F | 356 | 1 487 | +316,7% | |
| H Activités de services : banques, assurances, administrations | H | 114 | 351 | +207,9% | +27,1% |
| | F | 424 | 1 568 | +269,8% | |
| I Activités de services : santé, nettoyage, travail temporaire | H | 490 | 1 069 | +118,1% | +16,8% |
| | F | 1 548 | 6 408 | +313,9% | |

* Sont concernés les maladies professionnelles avec arrêt. / CTN = Comité techniques nationaux.

Tableau et calculs Anact d'après les données statistiques de la CNAMTS¹⁵

Les données issues des 9 CTN comprennent les bureaux, sièges sociaux.

■ Évolution des maladies professionnelles par branche d'activité entre 2001 et 2014

Dans sept branches d'activité, le taux d'évolution des maladies professionnelles est supérieur pour les femmes : BTP (CTN B) (+346,4%), industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C) (+350,5%), services, commerces et les industries de l'alimentation (CTN D) (+349,5%), industries de la chimie, du caoutchouc et plasturgie (CTN E) (+171,1%), commerce non alimentaire (CTN G) (+316,7%) et de services : banques, assurances, administrations (CTN H) (+269,8%) et santé nettoyage, travail temporaire (CTN I) (+313,9%).

Pour les hommes, dans cette même période, deux branches d'activité ont concentré la plus grande augmentation du taux d'évolution du nombre des maladies professionnelles entre 2001 et 2014 : les industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C) : +256,9%, et les services : banques, assurances, administrations (CTN H) : +207,9%.

¹⁵ [CNAMTS Statistiques des maladies professionnelles](#)

Prise en compte du sexe dans les statistiques de santé : du constat à l'action

Aujourd'hui, les pouvoirs publics et les entreprises prennent conscience de l'utilité de l'éclairage sexué des statistiques de santé en France, que ce soit sur un plan national et régional ou à l'échelle d'un territoire, d'un établissement ou d'une unité de travail.

Les différences constatées en termes de sinistralité des femmes et des hommes renvoient pour une grande partie à une exposition différenciée liée à des métiers distincts¹⁶. Les femmes et les hommes ne sont pas répartis également dans les secteurs professionnels ; dans les secteurs ou les entreprises, à prédominance féminine, masculine ou mixte, il existe une répartition sexuée des emplois ; dans un même emploi, il peut exister une répartition sexuée des activités. Dans tous les cas, la répartition sexuée des secteurs, des métiers ou des activités conduit à une exposition différenciée aux conditions de travail¹⁷, risques et pénibilités, et donc à des impacts différenciés sur la santé et aussi les parcours des femmes et des hommes.

Par ailleurs, il existe une sous-évaluation de l'exposition aux risques et pénibilités des femmes dans certains de leurs emplois, métiers ou secteurs qui est plus marquée que pour les emplois occupés par les hommes. Elle est liée à une invisibilité des risques pour certains emplois ou secteurs à prédominance féminine (service, soin, commerce, administratif...) compte tenu du fait qu'ils ont été longtemps considérés comme « légers » au contraire des emplois ou secteurs « lourds » à prédominance masculine (BTP, industrie, énergie...). Elle est liée aussi à un manque de prise en compte dans l'évaluation des risques et de leurs impacts des différences d'expositions dues à certaines différences biologiques (morphologie, taille, fonctions reproductives...) ou à des rapports ou rôles sociaux distincts (sexisme, contraintes de la vie personnelle et familiale...).

D'autre part, les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes possibilités de développement des parcours - avec le risque de cumul des expositions et d'une usure professionnelle renforcée en l'absence de perspectives d'évolution et ce, dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle. Par ailleurs, femmes et hommes ne sont pas, non plus, exposés aux mêmes contraintes de temps de travail et aux mêmes activités hors travail.

Ces quatre facteurs (mixité, travail, parcours, temps) qui se traduisent par des conditions d'emploi, de travail, de parcours et de conciliation distinctes pour les salariés selon leur sexe conduisent à des effets différenciés sur la santé des femmes et des hommes. Dans ce sens, le réseau Anact-Aract a développé un modèle d'intervention en entreprise : à partir de données sexuées de santé et sécurité au travail (accident, absence...), l'intervenant analyse les conditions d'exposition différenciées des femmes et des hommes sur quatre axes :

- Organisation : la répartition des femmes et des hommes selon les postes, métiers, services de l'entreprise.
- Travail : l'exposition différenciée et rendue parfois invisible aux risques, pénibilités, contraintes du travail des femmes et des hommes.
- Parcours : les évolutions professionnelles différenciées (recrutement, formation, mobilité, promotion, départ ...) pour les femmes et pour les hommes.
- Temps : les contraintes temporelles du travail et hors du travail différenciées.

De manière plus générale, les organisations de travail et les politiques de santé et sécurité au travail pourraient mobiliser ce regard sur les situations de travail différenciées des femmes et des hommes pour mieux adapter les systèmes de travail et les politiques de prévention de la sinistralité au bénéfice de toutes et tous :

¹⁶ Genre et conditions de travail. Mixité, organisation du travail, santé et gestion des âges, Éditions Anact, 2009.

¹⁷ Cf. Tableau (p 4-5) comparatif des conditions de travail des femmes et des hommes in Guide "[La Mixité en entreprise pour améliorer conditions de travail et performance](#)", Éditions Anact, 03/2011.

- en systématisant la production de statistiques sexuées de santé au travail qui est rendue désormais obligatoire pour les rapports annuels des médecins du travail par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé ;
- en développant de recherches sur "genre et santé au travail ", notamment dans les secteurs à prédominance féminine ;
- en concevant des systèmes de travail permettant l'accès au maximum de situations de travail des salariés des deux sexes ;
- en mettant en œuvre des dispositifs d'évaluation et de prévention des risques (Document Unique) et approches des CHSCT qui prennent en compte l'impact différencié et l'exposition différenciée en fonction du sexe (conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes) ;
- en mettant en place des dispositifs de prévention des violences sexistes et sexuelles ;
- en prenant en compte les différences de situations de travail des femmes et des hommes dans les accords sur les risques psychosociaux, la pénibilité, la qualité de vie au travail ;
- en organisant les temps de travail en lien avec les exigences de l'articulation des temps.